

Mairie

8 place Mireille Morvan
B.P. 080 - Collégien
77615 Marne la Vallée cedex 3
Tél. : 01.60.35.40.00.
Fax: 01.60.35.90.71.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 077-217701218-20180705-DEL2018_050-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 2018/050

L'an deux mille dix-huit, le 5 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc PINOTEAU, Maire,

Date de Convocation :

27/06/2018

Date d’Affichage :

06/07/2018

Nombre de Conseillers :

en Exercice : 20

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Marc PINOTEAU, Didier MERIOT, Edwige LAGOUGE, Gildas LE RUDULIER, Jocelyne BASTIEN, Hien Toan PHAN, Joëlle DEVILLARD, Alain LEFEVRE, Philippe MONIER, Philippe LEMAIRE, Claude DUMONT, Stéphane HENG,

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés :

Rebecca CROISIER qui a donné pouvoir à Didier MERIOT

Patricia METZGER qui a donné pouvoir à Edwige LAGOUGE

Absents excusés :

Isabelle CHABIN, David LEPAGE

Absents :

Grégoire JAHAN, Atika BARDES, Magali DESOBEAU, Elisabeth ZECLER

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LEMAIRE est désigné pour remplir cette fonction.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE DE FERRIERES EN BRIE AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ.

VU l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme soumettant le projet du Plan Local d'Urbanisme pour avis aux personnes publiques associées et notamment aux communes limitrophes,

VU la délibération du Conseil Municipal de la ville de Ferrières en Brie en date du 4 mai 2018 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT le courrier de la Ville de Ferrières en Brie en date du 18 mai 2018 adressé à la commune de COLLÉGIEN la sollicitant pour émettre un avis sur le projet de PLU arrêté,

CONSIDERANT que cet avis doit parvenir à la commune de Ferrières en Brie au plus tard le 4 août 2018, soit trois mois après la transmission du projet de Plan Local d'Urbanisme et qu'à défaut cet avis sera réputé favorable,



Entendu l'exposé de Monsieur PHAN, Maire adjoint en charge de l'Urbanisme et après avoir exprimé la réserve ci-dessous mentionnée:

Le projet d'extension de la Zone d'Activité par l'urbanisation du bois sud (18.6 ha), n'entraîne pas de préoccupation environnementale mais interroge sur l'aménagement des accès prévus ainsi que sur le développement des transports en commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

EMET un avis favorable sur le Projet de Plan local d'Urbanisme arrêté par la ville de Ferrières en brie.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE APRES LECTURE. /.

Pour Extrait conforme,
COLLEGIEN, le 06 juillet 2018,
Le Maire,
Marc PINOTEAU



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en sous préfecture le ...2./07./2018
& publié ou notifié le ...6./07./2018
La Directrice Générale


